N°10 - Août 2006

caro canne

2€

Le magazine des professionnels de la canne



Croire en l'avenir !

- Convention canne : la recherche de la performance
- Pôle canne : ça démarre
- Richesse : évaluation des méthodes d'échantillonnage

cahier technique page 13

- Analyses de sols : les échantillons, les techniques d'échantillonnage, l'interprétation des résultats

> sommaire

3 Brèves

4 Editorial

5-6 Actualités
- Épierrage fin et mécanisation
- Assises des Hauts : le rôle de la canne
- Récolte mécanique : l'exemple antillais
- La Chambre d'Agriculture a 150 ans

8-9
- **La convention canne** 2006 - 2015

10-11 Portrait - Métier
- André Minatchy, Planteur et élu
- Émilie Fillols, ingénieure développement

11-26 **Dossier**
- **Croire en l'avenir !** Les résultats de 2 enquêtes auprès des planteurs et du public

13-20 Cahier technique
- Les analyses de sols

28-29 Di a nou tout
- Le financement des replantations
- Comment embaucher des Rmistes ?

CARO CANNE N°10 - AOÛT 2006
REVUE TRIMESTRIELLE DE CANNE PROGRÈS
Directeur de la publication :
Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Rédaction : ARTAS
Annie Lebot - Olivier Soufflet
Conception et réalisation : High-Tech Consultant
Photos : J.M. Grenier, H.Douris, FLA/CEDUS, Chambre d'agriculture
Information et abonnement :
ARTAS c/o CERF - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07
Imprimerie : NID - Dépôt légal : en cours
Tirage : 6 000 exemplaires
Diffusion : ARDP et Canne Progrès
Prix au numéro : 2 €
Ont participé à ce numéro :
• Chambre d'agriculture • CIRAD
• CPC • CTICS • Conseil Général
• CERF • DAF • Industriels du Sucre

Le site de la filière canne-sucre
www.canne-progres.com

Ouverture **des pôles canne**

Bois-Rouge, Tamarins, Beaufonds, Langevin, Le Gol et Casernes. Comme prévu, 6 pôles canne ouvriront leurs portes pendant la campagne 2006 (Langevin en 2007). Les Pôles canne sont des plates-formes multi-services destinées à simplifier les démarches administratives et techniques des agriculteurs. Ce sont aussi, par la même occasion, des points de rencontres avec les techniciens agricoles et d'échanges entre planteurs. Les pôles canne n'en sont qu'à leur début. Outre les cellules planteurs du CTICS, ils réunissent plusieurs services d'appui aux planteurs tels que les maîtres d'œuvre de travaux agricoles, les techniciens replantation de la SICA Canne Réunion, les services de développement agricole des industriels et d'autres organismes agricoles, tels que la Chambre d'agriculture ou la Safer, sous forme de permanences. Les planteurs peuvent déjà y trouver bon nombre de réponses à leurs questions.

«Journée canne à sucre» **à la foire agricole de Bras-Panon**

Dans le cadre des journées agricoles de la 31e foire de Bras-Panon, les acteurs de la filière canne et la Chambre d'agriculture ont organisé le 11 juin une matinée consacrée à la culture de la canne, notamment, avec des démonstrations de matériels. Une centaine d'agriculteurs ont observé diverses machines en action. Pour la plantation, une planteuse Bonnel multifonctions, un pic sillonneur enfouisseur de tuyau d'irrigation, un tracteur «chenillard» pour les cultures en pente.



Pour l'entretien des cultures, un tracteur haut de garde, un pulvérisateur, épandeur à engrais et tracteur enjambeur, ces matériels sont disponibles à La Réunion mais peu utilisés. Ces démonstrations avaient donc pour but de montrer les atouts de la mécanisation en coûts et gain de temps. Il s'agissait aussi de promouvoir les possibilités offertes par le regroupement des agriculteurs en CUMA ou en coopératives pour pouvoir acquérir et exploiter ces matériels en commun.

La recherche cannière marque des points

A la suite du séminaire sur la recherche cannière tenu en octobre 2004, diverses pistes de valorisation des co-produits de la canne avaient été identifiées. Une proposition de recherche du Cerf visant à valoriser l'acide aconitique, un produit contenu dans la canne, a été retenu par le gouvernement dans le cadre d'un appel d'offres. Ce projet a été labellisé par le Pôle de compétitivité de La Réunion. Présent dans la mélasse et, après distillation du rhum, dans la vinasse, l'acide aconitique peut entrer dans la fabrication de plastiques, d'acidulants pour l'agroalimentaire, d'agents pharmaceutiques et phytosanitaires. Les premières observations laissent apparaître une concentration qui pourrait permettre d'en extraire 2 000 tonnes par an. Dans une première phase, la recherche va étudier, parmi ces utilisations potentielles, la meilleure possibilité de valorisation de l'acide aconitique. Il s'agira ensuite d'étudier la faisabilité industrielle.

La balle **est dans notre camp !**



Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

La convention canne 2006-2015 ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de la filière canne-sucre à La Réunion. Elle met en effet en œuvre la réforme de l'OCM Sucre avec les compensations financières correspondantes qui ont été obtenues grâce à l'union des partenaires de la filière dans leurs négociations avec l'Etat et l'Union européenne.
Planteurs et industriels ont l'assurance pendant neuf années de revenus stables et du soutien financier de l'Etat. Cela laisse à tous les acteurs le temps d'agir pour moderniser et développer la filière dans une perspective à long terme.

Mieux se faire entendre
Un important volet de la nouvelle convention canne est ainsi consacré à la réorganisation et au développement de la filière. Une nouvelle organisation interprofessionnelle va se mettre en place. Cette organisation sera l'interlocuteur unique dans les débats à venir, car une filière mieux structurée se fera mieux entendre. Il en résultera ainsi une plus grande rapidité dans les décisions et une plus grande efficacité dans leur application.

Cette nouvelle organisation aura pour mission de définir et de mettre en œuvre un plan de modernisation et de développement de la filière. Les Pôles canne concrétisent aussi, sur le terrain, cette volonté de regroupement des acteurs pour plus d'efficacité. Nous devons aller vite et faire preuve de volontarisme pour relancer la filière. La convention canne prévoit plusieurs mesures en ce sens.
Pour inciter à replanter, et à replanter vite, une aide exceptionnelle sous forme de subvention et d'avance remboursable à taux zéro est prévue. De même une nouvelle prime voit le jour pour soutenir la culture de la canne dans les zones difficiles. Cette aide prend en compte les coûts de production supérieurs dans ces zones. Elle vise à y maintenir la canne.
On peut citer aussi les conditions de rendement et de surfaces cultivées instituées dans cette convention pour le bénéfice de l'aide à la production. Objectif : protéger les terres agricoles en tirant la production vers le haut.
Tout cela va dans le sens de la volonté des planteurs eux-mêmes. C'est ce que révèle une grande enquête dont nous publions les résultats. Plus de 1 000 planteurs ont participé à cette étude qui fait l'état des lieux de la profession ! Une telle participation est exceptionnelle pour une enquête de ce type. C'est le signe que les planteurs sont mobilisés. Les résultats d'une seconde enquête menée auprès du grand public ne peuvent que les conforter. Ils montrent que la société réunionnaise, dans toutes ses composantes, à la ville comme à la campagne, s'intéresse elle aussi à la canne. Elle nous soutient.
On ne doit pas décevoir. A nous d'agir maintenant pour réussir le challenge !
Bonne campagne à tous.

Epierrage fin

préalable à la mécanisation

La technologie est là, il reste à l'utiliser efficacement. C'est ce que propose la Redetar.



Le maintien d'un gravier sur la terre présente plusieurs avantages. Ce gravier contribue en effet à protéger le sol contre l'érosion, il l'aère et lui permet de mieux retenir l'eau.

Un épierrage de qualité demande deux à trois passages. Le coût est calculé à l'hectare. Il est relativement élevé, mais il faut rappeler que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 75% par l'Union Européenne et le Conseil général jusqu'à la fin de 2006. Par ailleurs, les résultats sont là pour en démontrer l'intérêt économique.
Ce sujet, lié à celui des replantations, est très important pour l'avenir de la filière. Nous y reviendrons dans le prochain numéro de Caro Canne dans un article plus développé sur les différentes solutions de replantations.

Organisme public de travaux publics pour l'agriculture, la Redetar répond à la demande des agriculteurs pour l'épierrage fin de leurs champs, préalable indispensable à une mécanisation efficace. Cette préparation vaut pour tout type de replantation : cannes, prairie ou autres. La Redetar propose un service utilisant le mode opératoire complet du broyage. Trois machines sont tirées successivement par un tracteur :

- le chisel qui ramène à la surface les pierres enfouies dans le sol ;
- l'andaineur qui aligne les pierres en rangs parallèles ;
- le broyeur qui transforme la roche broyée en gravier (granulométrie de 0,20 ou 0,30) et projette ce gravier en l'éparpillant sur le champ.

Renseignements : **Redetar, 0262 35 73 73**
SICA Canne Réunion, 0262 26 19 05



Assises des Hauts

L'agriculture comme pilier de développement

Décisionnaires quant aux nouveaux axes du Plan d'Aménagement des Hauts, les représentants des communes, des communautés de communes, des Chambres consulaires et de quelques associations professionnelles ont été conviés les 4 et 5 mai dernier aux Assises des Hauts, tenues consécutivement à la Plaine des Palmistes et à Petite Ile.

Au chapitre agricole, les organisateurs - Conseil général, Conseil régional et commissariat à l'Aménagement des Hauts -, ont souhaité sensibiliser leur public sur une idée majeure, celle du rôle de l'agriculture dans les Hauts en tant que contributeur au développement du territoire. En substance, l'idée de la reconsidération du rôle de la canne dans les exploitations des Hauts a été évoquée. La typologie particulière de ces dernières (petites surfaces, pentes et éloignement des centres de livraison) devrait les inciter à une plus grande diversification de leur production, sous peine de péricliter. L'autre idée émise porte sur une plus grande valorisation de la canne, par d'autres fonctions que celle de la production de sucre, pour inciter les jeunes générations à reprendre les exploitations familiales.

La récolte mécanique se développe aux Antilles



A l'initiative du CTICS, une délégation composée de professionnels de la filière canne s'est rendue à la Martinique en avril dernier. Cette mission a permis d'approfondir les moyens mis en œuvre dans cette île des Antilles, passée en 10 ans de 20% à 70% de coupe mécanique.

La sole cannière martiniquaise compte 3 500 hectares de cannes pour 280 planteurs dont 90% ont une exploitation de moins de 10 hectares. L'essentiel de la production (220 000 t) est destiné à la fabrication de rhum AOC dans huit distilleries. Mais l'usine du Galion, en plus du rhum, produit également le sucre pour la consommation locale.
En 1992, 16% des surfaces étaient coupées mécaniquement. Mais le manque de main d'œuvre et son coût prohibitif (coupe/chargement/transport = 35€/Tc) ont incité la filière à opter majoritairement pour la coupe mécanique (20€/Tc). Aujourd'hui, ce sont plus de 70% des terres qui sont coupées mécaniquement avec parfois des pentes de plus de 20%.



Remorques à pont moteur pour la coupe dans les fortes pentes

La majorité des coupeuses sont des Cameco ou Austoft tronçonneuses à chenilles, suivies par des tracteurs équipés de remorques à pont moteur (Panien). C'est grâce à ces remorques dont l'essieu est entraîné par la prise de force du tracteur, que la mécanisation a pu se faire dans les fortes pentes. Un tracteur de faible puissance à plein est ainsi capable de suivre la coupeuse quand elle remonte la ligne de cannes. La plantation suit, autant que possible, le sens de la pente de manière à faciliter le passage de la récolteuse. Elle est renouvelée tous les cinq, six ans et peut être associée à un travail du sol simplifié («Minimum tillage») afin de prévenir les phénomènes d'érosion.
L'organisation de la coupe se fait par l'intermédiaire de planteurs qui possèdent des machines et conduisent la prestation pour les autres agriculteurs. Ce sont les «chefs de file». Ainsi, la sucrerie du Galion n'a que six interlocuteurs pour la livraison des cannes tronçonnées. Le coût de 20 € par tonne s'explique par le fait que chaque machine coupe au maximum 7 000 t par campagne afin de permettre une grande souplesse sur les chantiers difficiles. Cette mission a révélé un potentiel insoupçonné de coupe mécanique avec le matériel existant et dans les conditions de fortes pentes identiques à ce que l'on connaît à La Réunion. D'ores et déjà des contacts ont été pris pour réaliser des essais et démonstrations d'un tel système à La Réunion dès 2006.

150ème anniversaire de la Chambre d'agriculture
Une foire agricole pour marquer l'événement

"150 ans... Et toujours aussi verte !" Telle était la signature de la Chambre d'agriculture à l'occasion de son 150ème anniversaire qui s'est déroulé le week-end du 9 au 11 juin dernier à la Trinité.

Fondée le 12 avril 1854 par le gouverneur Hubert-Delisle, la Chambre d'agriculture a voulu marquer ce siècle et demi au service du monde agricole en organisant un anniversaire digne de ce nom.
Pour fêter l'événement, la Chambre a mis en avant son rôle par rapport aux différentes activités agricoles de l'île. Une mini foire agricole a exposé les savoir-faire de l'agriculture réunionnaise. L'objectif était surtout d'amener la ferme à la ville pour que les citadins comprennent l'importance de l'agriculture pour l'île et découvrent le monde de la ferme.
Réservée aux scolaires, la première journée avait un rôle pédagogique. Le week-end était déstiné au reste du grand public pour le plus grand plaisir des habitants des quartiers environnants et des curieux peu habitués à côtoyer les animaux ! Pour d'autres, c'était l'occasion de redécouvrir les douceurs de leur enfance à travers des saveurs oubliées par les nouvelles générations.



Convention canne 2006-2015

Le nouvel horizon de la filière

La convention canne garantit un revenu stable aux planteurs et aux industriels qui doit permettre d'atteindre les objectifs de production nécessaires pour assurer le devenir de la filière.
Dans ce but, la convention pose les bases d'un plan de développement et d'une nouvelle organisation interprofessionnelle.

Le prix de base
La convention canne met en œuvre la réforme de l'OCM Sucre qui se traduit par la baisse du prix européen de référence du sucre et par des mesures compensatoires. Celles-ci permettent de maintenir le prix de la canne payé par les usines au niveau de celui de 2005 : 39,09 euros à 13,8% de richesse. Sans ces compensations, il faut savoir que le prix de la canne chuterait à 35,94 euros dès cette année. C'est donc l'assurance d'une recette maintenue pour les planteurs qui a été obtenue de Bruxelles et de l'Etat.

La prime bagasse-production
Prime incitative à la production, la prime bagasse augmente et reste une prime unique, globale, versée par les industriels à tous les planteurs. Elle varie selon la production totale livrée aux usines selon le barème suivant :
- de 1 500 000 à 1 750 000 tonnes : 1,30 € la tonne
- de 1 750 001 à 1 900 000 tonnes : 1,80 € la tonne
- plus de 1 900 001 tonnes : 2 € la tonne

Nouveau : la prime de soutien
Les planteurs cultivant dans des zones difficilement mécanisables, éloignées des centres de réception et/ou dans des terrains difficiles du fait de la pente recevront une prime supplémentaire. Un million d'euros est affecté à cette prime, dont les critères de répartition seront définis par un groupe de travail interprofessionnel dans un délai de 3 mois.

L'indemnité de handicap naturel
L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) est une aide de l'Etat. Si son montant reste le même qu'en 2005 (4,528 millions d'euros), son mode de répartition change, avec la révision des zones. Les planteurs qui travaillent dans les zones les plus difficiles à la mécanisation recevront une indemnité supérieure.

L'aide au transport
L'aide au transport prend en charge une partie des coûts d'acheminement des cannes aux centres de réception. Le montant de cette aide varie selon les zones de production et le tonnage transporté. Elle augmente de 10% dans toutes les tranches. L'aide moyenne passe à 3,20 euros la tonne et l'aide maximale possible à 6,04 euros la tonne.

Aide à la production
Un acompte supérieur et payé plus tôt

L'enveloppe de l'aide d'Etat à la production est plafonnée au niveau de 2005, à savoir 34,72 millions d'euros. Mais les conditions de versement de cette aide sont revues à l'avantage des planteurs. Le nombre de tranches du barème de paiement selon le tonnage passe de 11 à 5 tranches. Il est donc plus simple à gérer et à comprendre par les planteurs. Seconde modification, à partir de 2007, les planteurs recevront l'acompte de l'aide à la production dès le 1er octobre au lieu de courant novembre. Ce qui répond à leurs besoins de trésorerie à cette période de l'année.

L'acompte calculé sur les surfaces déclarées
Afin d'accélérer le paiement, le montant de l'acompte ne sera pas calculé à partir du tonnage déjà livré, mais à partir de la surface déclarée par le planteur pour la campagne. En 2006, cet acompte sera maintenu au niveau habituel correspondant à 40% de l'aide totale à la production. Mais, dès 2007, l'acompte représentera 45% de l'aide totale. Le solde sera versé avant le 15 février de l'année suivante. En revanche, l'aide totale continue d'être recalculée en fin de campagne sur les bases habituelles à partir du tonnage complet livré.

Une exigence : le maintien des surfaces plantées
Pour inciter à la production et protéger les terres à cannes, l'Etat pose désormais deux conditions au versement de l'aide à la production. Premièrement, le rendement moyen obtenu par le planteur doit être supérieur à la moitié du rendement de référence de la zone correspondante. Deuxièmement, la surface exploitée en cannes ne doit pas être réduite de plus de 10% par rapport à la campagne précédente. Dans le cas contraire, l'aide à la production sera divisée par deux. Cette dernière condition ne s'applique qu'aux exploitations cannières de 10 hectares et plus.

Une seule volonté pour aller de l'avant

Planteurs et industriels renforcent leurs relations en créant une nouvelle structure interprofessionnelle chargée de présenter un plan de modernisation et de développement de la filière.



Une aide exceptionnelle à la replantation est proposée dès cette campagne.

La convention canne 2006-2015 réforme l'architecture des institutions cannières. Elle prévoit la création très rapidement d'une nouvelle organisation interprofessionnelle qui sera chargée de diriger l'ensemble des actions en faveur de la filière. Elle se substituera notamment à la CPCS (Commission Paritaire de la Canne et du Sucre). Cette organisation interprofessionnelle va renforcer les liens entre les différents partenaires. Elle va formaliser l'unité qui a permis de négocier avantageusement les compensations à la réforme de l'OCM Sucre. Elle aura en particulier pour mission d'élaborer un plan de relance et de modernisation de la filière. La convention fixe les buts de ce plan : il devra améliorer le revenu des planteurs, la productivité et la rentabilité des sucreries et l'organisation de la filière. Il aura pour référence deux grands objectifs chiffrés : étendre la surface cannière à 30 000 hectares de cannes (contre 26 500 hectares aujourd'hui) et atteindre à l'horizon 2015 une production de 2,2 millions de tonnes de cannes.

Les commissions mixtes d'usines restent quant à elles en place en conservant leurs missions d'organisation, de propositions et d'arbitrage des litiges en première instance.

Replanter 8 000 hectares en trois ans

D'ores et déjà, les industriels mettent en place dès cette campagne un dispositif de soutien à la replantation qui vient en complément des subventions existantes. L'objectif est de doper les replantations pour parvenir à 8 000 hectares replantés sur les trois prochaines campagnes.

Cette aide exceptionnelle s'applique pour les campagnes 2006-2007 à 2008-2009. Elle comprend une avance remboursable à taux zéro, couplée à une subvention. La subvention est majorée dans les zones bénéficiant de la prime de soutien :

- 1 000 € par hectare pour les replantations simples canne sur canne dont 200 € de subvention et 800 € d'avance remboursable (300 € et 700 € dans les zones de la prime de soutien) .
- 2 000 € par hectare pour les replantations avec travaux fonciers dont 400 € de subvention et 1 600 € d'avance remboursable (600 € et 1 400 € dans les zones de la prime de soutien).

La convention prévoit par ailleurs qu'une aide publique à la replantation sera poursuivie dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013 prévu par le FEADER (Fond Européen Agricole de Développement Rural).

Les pôles canne

Six pôles canne ouvrent pour les campagnes 2006 et 2007. L'importance de leur rôle est reconnue par la convention. Créés pour développer l'accompagnement administratif et technique des planteurs, ils deviennent les nouveaux piliers de l'organisation de la filière sur le terrain. Le fonctionnement de ces pôles associera l'ensemble des partenaires et des organismes techniques impliqués dans le développement de la filière. Les dispositifs de soutien aux replantations et à la culture en zones difficiles seront mis en œuvre à partir des pôles canne.

Seule la CGPER a signé

Signée après sept réunions de la CPCS, la convention canne 2006-2015 a été acceptée par un seul syndicat de planteurs : la CGPER. La FDSEA, le CDJA, ainsi que la Chambre d'agriculture représentée par Guy Derand, n'ont pas signé. Les non-signataires contestent en particulier la nouvelle condition prévue par la convention concernant le versement de l'aide à la production, à savoir ne pas réduire de plus de 10% la surface plantée en cannes dans les exploitations de 10 hectares et plus.

André Minatchy, co-président planteur de la CPCS

Le goût des responsabilités

Agriculteur et élu professionnel, André Minatchy tire de son propre vécu la conviction qu'un des atouts de la filière canne est qu'elle doit et peut offrir à des jeunes du travail et des conditions de vie correctes.



André Minatchy, agriculteur et élu professionnel

Entreprenant, volontaire et réfléchi, André Minatchy avait les qualités pour être un bon planteur. Elles lui ont permis aussi de devenir syndicaliste agricole. Agé aujourd'hui de 54 ans, André Minatchy assure la co-présidence de la CPCS qui vient de négocier la convention canne 2006-2015. «P*ourquoi suis-je devenu syndicaliste ? C'est mon vécu. J'ai eu un chemin difficile depuis mes débuts avec mon père. Je me sens des responsabilités vis-à-vis des jeunes d'aujourd'hui. Ce sont nos enfants : ils doivent pouvoir vivre eux aussi correctement de la terre.*»

André Minatchy exploite 8 hectares de cannes à Lamandière, au-dessus du Chemin Ceinture à Saint-Benoît. Il possède aussi 2 ha à Sainte-Anne où il réside. Fils de travailleur agricole, André Minatchy a commencé sa vie professionnelle comme chauffeur chez Quartier Français avant de s'établir agriculteur en 1978. Il fut d'abord colon, puis fermier sur une terre appartenant à David Moreau. En 1998, il franchit une étape en devenant propriétaire, avec l'aide de la Safer, des parcelles qu'il exploitait.

Bon an, mal an, il produit à présent entre 600 et 800 tonnes de cannes par campagne. Des stages de formation en métropole lui ont permis d'acquérir des compétences qui ont enrichi son expérience acquise sur le terrain. «*Mon père était journalier agricole. En sortant de l'école, j'allais apprendre avec lui, se souvient-il. Il était sévère, mais aujourd'hui je lui suis redevable de ce que je sais. Je suis fier de lui.*»

L'union fait la force

Par tempérament, André Minatchy est tourné vers les autres. Il était naturel que l'action collective lui apparaisse comme la voie à suivre au plan professionnel. André Minatchy est à l'origine, dans les années 1990, des premiers groupements d'agriculteurs de Saint-Benoît. «*Le premier groupement que j'ai présidé avait pour objet le transport des cannes à Beaufonds. Nous avons fait baisser le prix de revient du transport de 80 F la tonne à 55 F la tonne avec le chargement et le transport inclus !*» Les groupements se sont prolongés dans les CUMA, mais ils ne fonctionnent plus comme ils le devraient, regrette André Minatchy. «*Il faut relancer le travail sur les groupements. Tout le monde doit s'y mettre*» affirme-t-il.

Conscient que l'union fait la force, il est venu au syndicalisme agricole. «*Jeune agriculteur, j'ai participé à de nombreuses réunions, j'ai écouté les leaders des différentes organisations. J'ai mis ma confiance dans la CGPER parce que c'est le syndicat qui m'a paru rester le plus fidèle à ses positions.*»

L'avenir de la canne

Tous les 15 jours, André Minatchy anime des réunions où, estime-t-il, son premier objectif est d'informer les agriculteurs et de les inciter à se former pour progresser. Mais aujourd'hui, un message prime sur tous les autres : la sauvegarde de la filière. «*Des 24 usines, il en reste 2. 15 000 emplois sont concernés. On n'a plus le droit à l'erreur. Après 2014, il y aura toujours de la pluie et du soleil. Je ne sais pas comment on va faire, mais il faut que la canne reste. Elle est un atout considérable pour La Réunion.*»

Sans nier les désaccords, il estime que les industriels du sucre, l'Etat et les agriculteurs doivent travailler ensemble pour faire avancer les choses. L'avenir passe par les jeunes, insiste-t-il : «*Les jeunes, c'est notre force pour demain. Pour ma part, je prends des stagiaires, notamment parce que je pense à mon départ à la retraite. Que l'image de la canne ne soit pas très bonne chez les jeunes, cela ne m'étonne pas. On parle de manque de respect ? Que fait-on pour leur apprendre ce que représente la canne ?* demande André Minatchy. *Ils voient les choses comme elles sont aujourd'hui sans savoir d'où ça vient, comment on a démarré, comment tout s'est développé. Ils ne savent rien. Ils doivent apprendre qu'il n'y a pas que du négatif dans l'histoire de la canne. Nous avons été aidés pour parvenir à la situation actuelle. Cela aussi, il faudrait le dire.*»

Emilie Fillols, ingénieure développement du CTICS

Constituer à terme des plateformes d'essais collectives

La jeune ingénieure agronome a rejoint l'équipe du CTICS depuis septembre 2004 pour répondre aux attentes de la filière en matière d'expérimentations en fertilisation de la canne à sucre.



Émilie Fillols pilote la réalisation d'un guide de fertilisation minérale de la canne.

Doublement qualifiée en agronomie générale et en protection des plantes et environnement, Emilie Fillols aborde le milieu cannier lorsqu'elle arrive à La Réunion. On lui confie tout d'abord la tâche de réaliser une synthèse bibliographique sur la fertilisation de la canne à sucre qui sera compilée sur Cdrom et adressée aux chercheurs du CIRAD et aux techniciens. Cette première mission achevée, Emilie Fillols réalise une enquête auprès d'un échantillon représentatif de soixante planteurs.

«*Ces enquêtes devaient répondre à la question sur le rapport entre les bons résultats obtenus par les planteurs et leur maîtrise de la fertilisation. Il s'est avéré, bien sûr, que les agriculteurs les plus performants connaissaient déjà bien le sujet. Je voulais ainsi savoir quels étaient les points les plus faibles en matière de fertilisation, afin de placer mes essais là-dessus*», explique l'ingénieure.

Il ressort de ce lourd travail d'investigations la mise en place de deux catégories d'essais. D'une part, la vulgarisation des connaissances déjà acquises pour démontrer aux planteurs la nécessité de suivre les conseils des analyses des sols. D'autre part, le référencement de différents types d'essais sur les engrais et les amendements minéraux.

Répétées un minimum de trois fois pour leur validation statistique, ces expérimentations sont conduites en majorité chez de petits planteurs, lesquels font preuve d'une grande motivation, et dans toutes les zones de l'île : les Hauts, les Bas, les zones pluviales, sèches, et irriguées par goutte à goutte ou aspersion.

Des résultats publiés chaque année

«*Les essais mis en place répondent à une problématique agronomique et économique validée par les partenaires de la filière. Ils sont implantés en milieu paysan en fonction de plusieurs critères, dont le type d'essai à mettre en place, le degré de motivation de l'agriculteur et du type de parcelle que l'on me propose, ainsi que par rapport aux problématiques du moment*», poursuit Emilie Fillols. Depuis la replantation de juillet 2005, quatorze essais sont effectifs sur le sol réunionnais et en place pour 7 années.

«*L'objectif de mes travaux consiste à publier les résultats des essais chaque année, sachant qu'ils deviendront plus significatifs d'année en année à partir de la seconde repousse*», précise l'ingénieure. Pour que les résultats d'expérimentation soient exploités et vulgarisés au maximum, et visibles par le plus grand nombre, celle-ci prône la constitution de plateformes d'essais complètes associant les essais fertilisation du CTICS et les essais desherbage et variétal menés par les partenaires de la filière. Une façon plus vivante de présenter des conclusions à des agriculteurs. Un concept resté à l'état embryonnaire à La Réunion et ne demandant qu'à être développé.

Davantage de moyens pour plus d'essais

Pour travailler sur ce programme d'essais en fertilisation porté par le CTICS, un budget plus conséquent permettrait d'étoffer l'équipe de cinq dont Emilie Fillols est responsable. «*Ce ne sont pas quatorze essais que nous mènerions en parallèle mais jusqu'à 30*», soutient l'ingénieure.

Parce qu'elle maîtrise parfaitement le sujet, celle-ci a récemment été désignée responsable du groupe fertilisation, - composé des partenaires de la filière - qui travaille actuellement à l'élaboration d'un guide fertilisation minérale de la canne à La Réunion. Destiné aux techniciens, l'ouvrage d'une centaine de pages devrait voir le jour fin 2006.

Emilie Fillols se félicite d'avoir rejoint La Réunion où son intégration au CTICS et son travail de terrain lui ont permis d'être plus en phase avec ses qualifications.

Croire en l'avenir !



Démonstration de matériel à la Foire de Bras-Panon.

La parole aux planteurs. Pour la première fois, une étude approfondie, commandée par l'ARTAS, fait le point sur l'agriculture cannière à partir des informations et de l'opinion recueillies auprès des planteurs eux-mêmes. Il en ressort un attachement à la filière doublé d'un optimisme sous condition sur leur propre futur. Une seconde enquête auprès du grand public montre que les Réunionnais croient aussi en la filière.

Cette enquête fait mieux connaître le poids des difficultés des planteurs pour développer la production. Premier enseignement en effet, s'ils ne cachent pas leur inquiétude, les planteurs croient en l'avenir de la filière. Le niveau et la qualité de leur participation à l'enquête en sont déjà un signe. Les réponses montrent que la profession cherche des solutions pour avancer. Au premier rang des préoccupations, elle place le besoin de foncier et les prix de revient trop élevés de l'activité. Les Réunionnais aussi font preuve d'un relatif optimisme sur l'avenir de la filière. Il y a donc matière à expliquer et à convaincre, car tout le monde a conscience des enjeux.

Caro canne débute ici le compte-rendu de cette importante masse de données qui continuera d'alimenter des colonnes dans les prochains numéros.

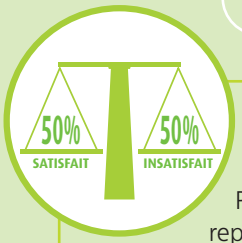
Plus de mille planteurs ont répondu

Réalisée par IPSOS Océan Indien, cette enquête a d'abord été menée auprès d'un échantillon de 201 planteurs représentatifs de la population totale des planteurs réunionnais en termes de répartition géographique et de tonnages livrés. Les entretiens ont parfois duré plus de deux heures. Parallèlement à cette enquête face à face, un questionnaire de 5 questions a été envoyé à l'ensemble des planteurs par voie postale. 847 questionnaires exploitables ont été traités. Le taux de retour, près de 20%, est remarquable, très supérieur à celui constaté habituellement pour ce genre d'enquête (5%)

Les planteurs en quête d'une plus grande considération

Parmi les actions qui permettraient d'améliorer la situation de la filière canne, les planteurs citent l'augmentation des prix de la canne et des aides, la défense et la reconquête du foncier cannier, la mécanisation et l'irrigation. Ils ressentent aussi le besoin d'être mieux considérés et souhaitent une communication plus soutenue de la filière.

1 Vivre de la canne



Revenus : la profession coupée en deux

Pour 45% des planteurs, la canne représente la totalité des revenus du foyer. Les motifs de satisfaction sont principalement liés à la garantie des revenus jugés suffisants et au bon fonctionnement général de la filière, tant au niveau de la production que de l'écoulement. Par opposition, les insatisfaits jugent que les revenus de la canne sont insuffisants. Ils évoquent aussi une mauvaise entente entre les acteurs, un pessimisme ambiant quant au devenir de la filière, un foncier insuffisant et le manque de transparence de certains organismes.

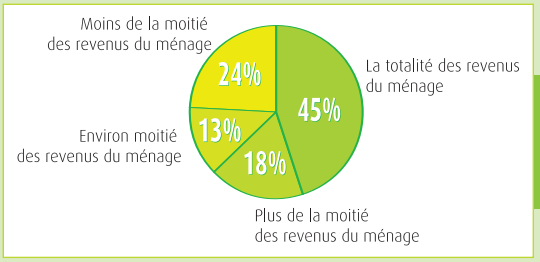
Surface plantée en canne

Moins de 3 hectares	23%
Entre 3 et 6 hectares	52%
Entre 7 et 18 hectares	24%
Plus de 18 hectares	1%



Qui sont les planteurs ?

- Un planteur sur 3 est âgé de plus de 50 ans, un sur 6 a moins de 35 ans.
- Plus de 8 planteurs sur 10 ont livré moins de 700 tonnes en 2005.
- La surface plantée en canne est inférieure à 6 ha pour les trois quarts d'entre eux et inférieure à 3 ha pour un quart.



La canne dans le total des revenus

En plus de la canne, avez-vous une autre activité significative ?

En majorité, les planteurs souhaitent tout à la fois développer la canne et diversifier leurs activités agricoles pour augmenter leurs revenus. L'élevage, les fruits et légumes sont les diversifications les plus couramment envisagées, avec également une place notable pour le foin/fourrage et le tourisme vert.

61%

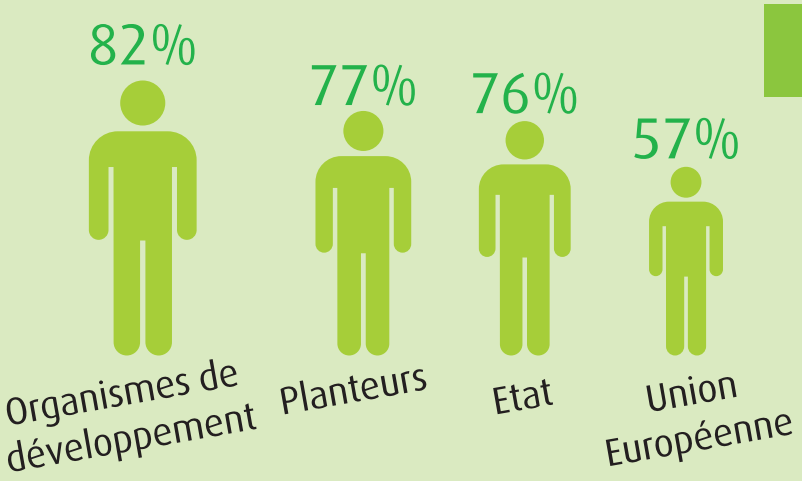
Un besoin de dialogue

des planteurs se disent satisfaits de leurs relations avec le reste de la filière. Les motifs d'insatisfaction se rattachent à un manque de dialogue et de communication. Les attentes sont très fortes en matière de considération, de communication, de dialogue, de partage plus équitable entre planteurs et industriels, ainsi que de transparence dans la filière

6 planteurs sur 10

déclarent en effet n'avoir eu aucun contact avec un technicien au cours des 12 derniers mois. Une proportion non négligeable des planteurs disent se sentir «seuls» ou « isolés ». Il existe un besoin manifeste de multiplier les contacts avec des techniciens, tant sur le plan technique qu'administratif.

2 À qui faites-vous le plus confiance ?



Les organismes de développement plébiscités

Pour consolider la situation de la filière canne, les planteurs font principalement confiance aux organismes de développement (Chambre d'Agriculture, SICA, CIRAD, CERF, etc.), Ils placent loin derrière l'Union européenne. Les nouvelles dispositions de l'OCM Sucre sont en effet perçues comme négatives par 60% des planteurs. Ces derniers retiennent, de ces nouvelles mesures, la baisse du prix de reprise des cannes, la diminution des aides, ainsi que la durée limitée des garanties apportées.

Le soutien des Réunionnais

60% des planteurs se sentent soutenus par les Réunionnais qu'ils estiment attachés à la canne.

Industriels et élus : un constat plus nuancé

47% des planteurs voient aujourd'hui les industriels comme des partenaires à qui l'on peut globalement faire confiance.
52% montrent une position plus réservée.
Les élus et les responsables politiques locaux en général ont encore moins la confiance des planteurs : 60% ne croient pas à leur action.

3 Quel avenir pour la canne ?

La pérennité des exploitations assurée
Dans 5 ans quelle sera votre situation ?

Continuation	71%
> Vous serez toujours à la tête de votre exploitation et n'aurez rien changé	34%
> Vous serez toujours à la tête de votre exploitation et vous aurez agrandi votre exploitation	25%
> Vous serez toujours à la tête de votre exploitation et vous aurez diversifié vos productions	18%
Arrêt	24%
> Vous aurez arrêté de travailler et un membre de votre famille vous aura remplacé	12%
> Votre exploitation aura été partagée entre vos enfants	7%
> Vous aurez arrêté votre activité agricole et vendu ou loué vos terres à un agriculteur	6%
> Vous aurez arrêté et il n'y aura plus d'agriculture sur vos terres	1%
Autres	5%

7 agriculteurs sur 10

prévoient toujours d'être en activité dans cinq ans. Même dans le cas d'un arrêt d'activité de l'agriculteur, l'exploitation ne disparaîtra pas.



Les aides doivent être maintenues

Pour les planteurs, l'activité ne serait plus viable économiquement sans les aides et les subventions

Outre la disparition des subventions, d'autres problèmes particuliers sont retenus comme cruciaux par les planteurs. Ils évoquent, par ordre décroissant d'importance, l'augmentation du prix des engrais et des désherbants, celle des charges, la pénurie du foncier disponible pour s'agrandir, le manque de trésorerie, le manque d'eau, les difficultés pour toucher les aides, la manque de main d'œuvre et la charge des remboursements d'emprunts. Semblent moins aigues les contraintes liées à l'environnement, les difficultés pour mécaniser, le manque de conseil technique et le fait de pouvoir trouver des entreprises ou des collègues pour faire des travaux.

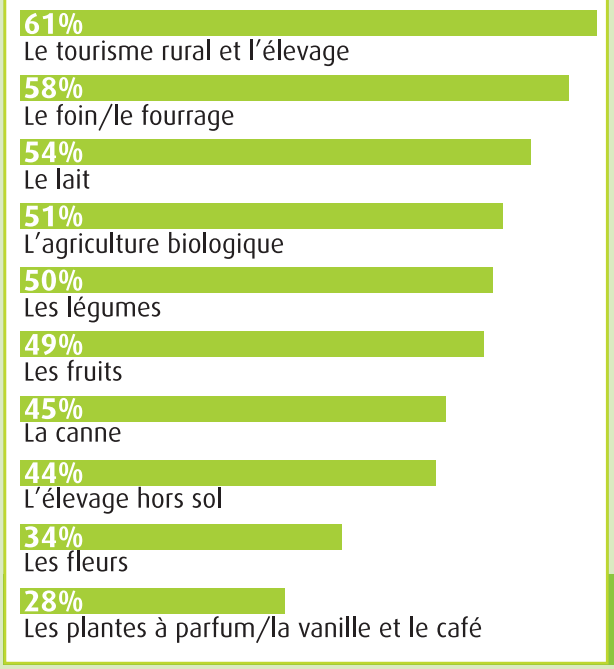
Si on vous aide, que voudriez-vous faire sur votre exploitation ?

Vous voulez augmenter votre production de canne	68%
Diversification / autre activité	57%
> Vous voulez diversifier votre exploitation (élevage, légumes...)	47%
> Vous voulez lancer une activité touristique (gîte, table d'hôte...)	20%
> Vous voulez arrêter la canne de toute façon	8%
Vous voulez agrandir votre exploitation	56%
Vous voulez passer à la coupe mécanique pour réduire les coûts	53%
Vous voulez irriguer votre exploitation	42%
Autres projets	15%
> Acheter un tracteur, une machine à labourer ou plus généralement investir dans du matériel	
> Acheter de l'engrais	
> Avoir une bonne retraite	
> Construire l'habitation sur l'exploitation	
> Agrandir l'élevage actuel, récupérer des terres en friches des surfaces abandonnées.	



Les problèmes de terrains sont les premiers cités comme frein au développement de la filière canne.

D'après vous, quelles seront les diversifications de demain ?



Première cause d'inquiétude : la protection des terres agricoles

Si deux tiers des planteurs se déclarent confiants dans l'avenir de leur exploitation, 61% ont pourtant une vision pessimiste du devenir de l'agriculture en général. Questionnés sur les différentes propositions favorables au développement de l'agriculture, ils citent la protection des terres agricoles, l'augmentation des rendements, la récupération des terres en friches, la mécanisation et l'augmentation de la taille des exploitations.

4 Produire plus

Augmenter les surfaces cannières : c'est un souhait !

Parmi les facteurs qui décideraient à replanter plus sont cités en premier la simplification des procédures administratives pour obtenir la subvention, une avance de trésorerie, la présence d'un organisme effectuant les travaux de replantation.
Les trois quarts des planteurs souhaitent développer les surfaces de plantation et les rendements de cannes. Mais ils estiment se heurter à la rareté du foncier disponible et aux difficultés pour toucher les aides à la replantation. Un planteur sur deux dit être prêt à planter davantage si les procédures se simplifiaient.

Plus de
9 planteurs sur 10
ne font partie d'aucun groupement de mécanisation.

Engrais et désherbants : des prix trop élevés

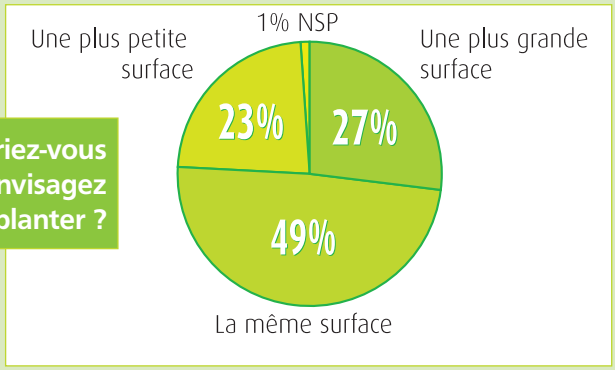
En moyenne, les planteurs déclarent utiliser un peu plus d'une tonne d'engrais par hectare. 87% jugent satisfaisante leur utilisation des engrais. Seul le prix cristallise l'insatisfaction. De même les planteurs utilisent en moyenne 215 litres de désherbants par hectare, dont, pour la moitié d'entre eux, des désherbants de pré-émergence. 85% sont satisfaits de l'usage qu'ils font des produits. Là encore, le prix des produits est le motif d'insatisfaction le plus cité.

L'accompagnement technique

70% se déclarent satisfaits de leur niveau d'information et de formation.

47% des planteurs interrogés estiment que l'accompagnement technique reste insuffisant et qu'il n'a pas évolué depuis 10 ans.

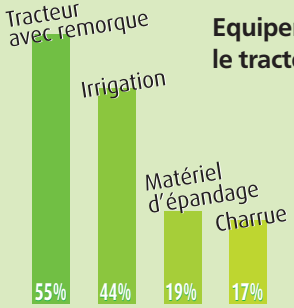
À l'avenir, diriez-vous que vous envisagez de replanter ?



La coupe mécanisée : un potentiel à développer

Si 10% des planteurs seulement ont recours à la coupe mécanisée, un tiers prévoit de la développer dans l'avenir. Les principaux freins sont liés à la topographie du terrain, au coût de l'épierrage ou à la taille trop réduite du terrain.





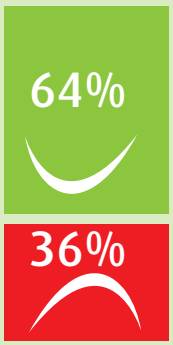
Equipement n°1 : le tracteur avec remorque



Les autres matériels ont une présence confidentielle.

Tonnage et richesse : on peut faire mieux

Diriez-vous que la quantité de cannes produite annuellement dans votre exploitation est :



Diriez-vous que la richesse de votre canne, c'est-à-dire sa teneur en sucre, est :



Satisfaisante
Insatisfaisante

Les trois quarts des planteurs estiment possible d'augmenter la quantité produite, à surface égale, avec une meilleure irrigation, un meilleur entretien de l'exploitation (épierrage), des engrais mieux utilisés et un renouvellement plus fréquent des souches. Pour faire mieux en richesse, deux tiers mettent en avant de meilleures conditions climatiques et des résultats d'échantillonnages «plus conformes à la réalité».

Les Réunionnais croient en la filière

**L'enquête menée en mars 2006 auprès du grand public révèle que les Réunionnais ont pleinement conscience du rôle de la filière canne.
Ils sont donc ouverts à tout argument qui leur démontrera que la canne est une valeur d'avenir.**

La grande majorité des Réunionnais considère que le rôle joué par la filière canne-sucre, pour La Réunion et les Réunionnais, est important. L'avenir de la filière n'a rien d'anodin. Aborder cette question, c'est parler d'un élément majeur du paysage et de la société aux yeux de la plus grande partie des Réunionnais.
Il n'en reste pas moins que la confiance dans l'avenir de la filière reste moyenne. A long terme, la vision majoritaire est celle d'un déclin de son poids dans l'économie. Cela signifie qu'il reste beaucoup à faire pour convaincre l'opinion de l'efficacité des projets de relance et de développement entrepris actuellement. Et, dans ce contexte, l'implication des responsables politiques dans la défense de la filière laisse à l'opinion une impression mitigée.

L'opinion stable malgré l'OCM Sucre

Globalement, si l'on compare les résultats de mars 2006 avec ceux d'une enquête réalisée en octobre 2005 sur le même sujet, on voit que l'opinion n'a pas sensiblement varié depuis six mois, malgré l'incertitude que la réforme de l'OCM sucre a fait peser sur l'avenir. C'est un second point positif : l'opinion générale sur le poids de la filière dans les 20 prochaines années est restée stable. Cette comparaison montre que les optimistes ont été confortés dans leur position.
Les sceptiques, de leur côté, n'ont pas changé d'avis, mais n'ont pas augmenté. Des arguments restent donc à trouver et à déployer pour faire évoluer l'opinion de ces pessimistes.
D'ores et déjà, l'exposition médiatique dont aura fait l'objet durant ces six derniers mois la filière a permis de renforcer le sentiment de son importance. Elle a également contribué à ce que l'implication des responsables politiques soit, elle aussi, un peu mieux appréciée.

Cette enquête a été réalisée au téléphone auprès **d'un échantillon de 518 personnes** représentatif de la population.

	Oct 2005 510 = 100%	Mars 2006 518 = 100%
Le rôle de la filière canne		
Positif	83%	86%
> Très important	40%	47%
> Assez important	43%	39%
Négatif	12%	9%
> Assez peu important	8%	7%
> Pas du tout important	4%	2%
> NSP	6%	5%
L'avenir de la filière canne		
Positif	44%	43%
> Très optimiste	9%	15%
> Assez optimiste	35%	28%
Négatif	47%	47%
> Assez pessimiste	34%	36%
> Très pessimiste	14%	11%
> NSP	9%	10%
Le poids économique dans 20 ans		
Positif	24%	27%
> Beaucoup plus important	11%	14%
> Un peu plus important	13%	13%
Négatif	71%	66%
> Un peu plus important	34%	35%
> Beaucoup plus important	36%	32%
> NSP	5%	7%
L'implication des politiques		
Positif	41%	43%
> Beaucoup d'efforts	15%	19%
> Un peu d'efforts	27%	24%
Négatif	50%	48%
> Assez peu d'efforts	21%	22%
> Assez peu d'efforts	30%	26%
> NSP	9%	9%

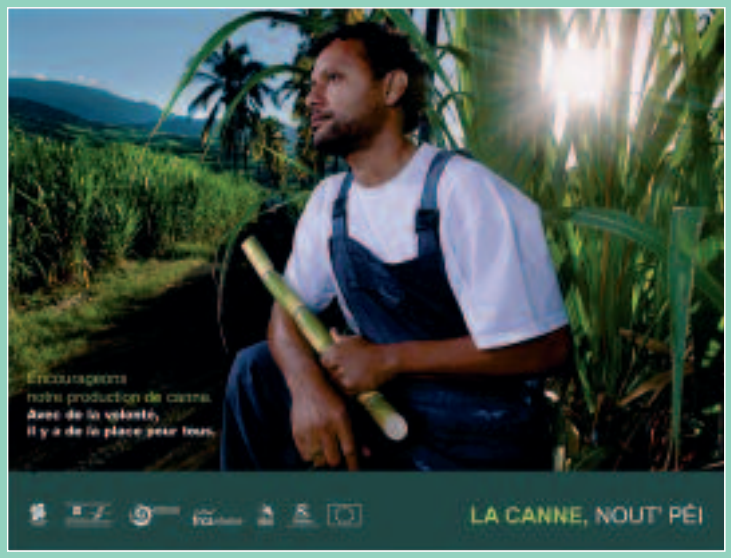
Des réponses encourageantes

Sur l'importance de la filière canne-sucre, il est utile de préciser que cette opinion transcende les différentes catégories sociales. Cependant les plus jeunes sont un peu moins enclins que leurs aînés à partager cette idée, ce qui traduit une méconnaissance des enjeux dans la jeunesse.
Sur la vision de la filière à 20 ans de perspective, deux tiers des personnes interrogées estiment qu'elle aura un poids économique moins important, alors qu'un tiers est d'un avis contraire. On notera que les actifs et les individus de situation aisée apparaissent plus pessimistes, alors que les personnes de situation modeste sont au contraire plus optimistes.
Si l'équilibre général entre optimisme et pessimisme ne s'est pas sensiblement modifié durant les six derniers mois, on assiste en revanche à un renforcement de «l'optimisme des optimistes».

Campagne de communication collective

Gérer et maîtriser ensemble le foncier

Portée par Canne progrès, une campagne de communication visant à sensibiliser les Réunionnais et les instances politiques sur la bonne répartition du foncier a été symboliquement dévoilée dans le cadre de la semaine du développement durable.



Deux agriculteurs ont participé bénévolement à cette campagne : Thierry Bonneré (ici sur la photo) producteur de cannes dans l'Est, qui livre sur la plateforme de Beaufonds, et James Hoarau (présent sur une affiche présentant l'agriculture), éleveur de volailles et producteur de cannes dans le Sud, président de la Société Coopérative Agriculteurs et Aviculteurs de La Réunion.

Sur les 250 000 hectares que compte La Réunion, seuls 100 000 sont dédiés à l'activité humaine. En outre, notre petit territoire doit se préparer à contenir 1 million d'habitants d'ici 2030. Une équation qui peut paraître difficile, mais «*si la gestion de l'espace se fait collectivement, sans gaspillage, il y a de la place tant pour les activités agricoles et économiques au sens large que pour les logements et les espaces de loisirs*», a annoncé Bernard Siegmund, président de l'ARTAS. D'autant, souligne ce dernier, que la fragilité du territoire réunionnais impose davantage de réflexion qu'ailleurs. En totale adhésion avec ce principe de nécessaire précaution, le Conseil général, la Chambre d'Agriculture, la FRCA, le Parc National des Hauts, les Industriels du Sucre et Canne Progrès ont exprimé leur vision de l'avenir, d'une seule voix, à travers une communication porteuse d'un message de partage et d'économie de l'espace. Les deux slogans «Avec de la volonté il y a de la place pour tous» et «La canne, nout péi» font valoir, pour le premier, la notion d'engagement de chaque partenaire et, pour le second, la conciliation du développement de la filière canne avec celui des autres activités économiques. «*La filière canne a pris conscience que jouer solo revenait à se condamner ; elle a donc intégré dans son développement stratégique une démarche associative avec ses partenaires*», explique Jean-François Moser, représentant des industriels du sucre. Une notion partagée par Jacques Merlin, directeur du Parc National des Hauts, ne concevant la bonne gestion d'un territoire que de façon collective. «*La canne a besoin de ses 30 000 hectares, mais l'élevage poursuit également son projet de développement devant intégrer jusqu'à 11 000 hectares supplémentaires*», a indiqué Patrick Hoarau, directeur de la FRCA. «*Or, la viabilité de la filière élevage est indissociable de celle de la canne, et vice versa, ce qui nous pousse à trouver des solutions ensemble*».

Avec de la volonté il y a de la place pour tous

Après avoir investi les écrans télévisés et ceux du cinéma, la campagne a été relayée par un affichage de 200 panneaux répartis sur toute l'île. Les quatre visuels viendront également habiller l'arrière des cachalots durant la campagne sucrière. Deux idées fortes font la signature de la communication, où deux agriculteurs campent leur propre rôle dans le film et deux des quatre visuels (Thierry Bonneré producteur de cannes dans l'Est et James Hoarau, éleveur de volailles et producteur de cannes dans le Sud).
En premier lieu, les concepteurs ont fait le choix de mettre en scène les grands éléments d'équilibre de notre territoire que sont la canne, l'élevage, la ville et les espaces de loisir. L'autre élément fort tient dans la récurrence du bout de canne tenu par chaque protagoniste et symbolisant à juste titre ce que les générations actuelles transmettront aux générations futures.

Un tournant décisif

Alors que La Réunion s'apprête dans les prochains mois à valider les grands outils d'aménagement du territoire, dont le nouveau SAR, les partenaires de la filière ont voulu mettre l'accent sur la nécessité de faire les bons choix dès aujourd'hui. Le SAR de 1995 avait préconisé 30 logements/ha alors que la moyenne actuelle des constructions est de 17 logements/ha. Poursuivre sur cette voie peut nous amener vers la catastrophe.
Pour peu que chacun des dépositaires d'une partie du territoire y mette de la volonté, l'objectif de développement de la filière canne-sucre et de l'agriculture en général est tout à fait conciliable avec les intérêts urbains, économiques et environnementaux.

Recevez une aide mensuelle
pour embaucher votre coupeur avec le CI RMA

Le contrat d'insertion RMA permet au planteur d'embaucher un Rmiste sans que celui-ci perde le bénéficie de ses droits.

Les avantages pour votre salarié

> Il reçoit une prime de 1 000 euros .
> Il conserve ses droits (CMU, ALS, primes ...).
> Il touche son RMI moins 433 euros.
> En fin de contrat, il touche les ASSEDIC.

Les avantages pour vous

> Vous touchez une aide mensuelle de 433 euros/mois.
> Vous bénéficiez d'une réduction des charges patronales.
> Vous êtes en règle en cas d'accident du travail.
> Si vous êtes fiscalement au réel, vous paierez moins d'impôts.

Qu'est-ce que le CI RMA ?

C'est un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois au minimum. Le salarié doit travailler de 20 heures jusqu'à 35 heures par semaine. Il nécessite pour l'employeur d'établir un contrat de travail et des fiches de paie.

Quelles sont les démarches ?

Elles consistent en trois étapes :
1) Vous vous rapprochez de l'ADI ou de l'ANPE pour votre offre d'emploi.
2) Vous signez une convention avec le Conseil général (qui finance le dispositif).
3) Vous signez le contrat de travail avec le futur salarié.

Facilitez-vous la vie avec le TTS

Le Titre de Travail Simplifié est un chéquier pour déclarer et payer votre salarié.

Les avantages pour votre salarié

> Il touche son RMI plein, au moins les trois premiers mois.
> Il conserve ses droits (CMU, ALS, primes ...).
> Il bénéficie de l'ensemble de ses droits sociaux (accident du travail, chômage, retraite, etc.).
> Il peut être payé en espèces, à la tonne coupée ou à la journée.

Les avantages pour vous

> Le TTS est un CDD qui ne doit pas dépasser 100 jours de travail par an.
> Il est facile à utiliser : il n'y a pas de contrat de travail, ni de bulletin de paie à établir. Pour payer votre salarié, vous utilisez simplement un chéquier incluant des volets sociaux.
> Avec le TTS, vous êtes en règle en cas d'accident du travail
> Si vous êtes au réel, vous paierez moins d'impôts

Quelles sont les démarches ?

Vous devez simplement vous rapprocher de votre banque pour remplir une demande d'adhésion au Titre de Travail Simplifié Entreprise.

Où se renseigner ?

> À votre **Point Vert** le plus proche :
- Saint-Benoît : 0262 50 11 49
- Saint-Pierre : 0262 96 20 50
- La Saline : 0262 55 62 63

> Au Cerfa : 0262 96 21 40

> Auprès des Pôles canne.

Relance du financement
des replantations par le Crédit Agricole

La nouvelle offre de financement est fondée sur le principe d'une pré-attribution de crédits de replantations.

Les raisons peuvent être multiples, mais les chiffres parlent : la durée de rotation des replantations est passée en 2002/2003 à 19 ans au lieu des 7 années souhaitables. Or, il est incontestable qu'une replantation régulière est un investissement pour l'avenir. Elle garantit un meilleur rendement à l'hectare, une production plus régulière et donc un meilleur revenu à l'agriculteur, ainsi que la consolidation de son exploitation. Afin de favoriser le renouvellement des souches de cannes, le Crédit Agricole a décidé de lancer depuis 2004 une nouvelle offre de financement sur le principe d'une pré-attribution de crédits de replantations.

Les planteurs clients de la banque recevront après une analyse financière préalable de leur situation, un courrier d'accord de crédit sur la proposition forfaitaire suivante :

- d'une part, un crédit de moyen terme de 2 100 € par hectare à rembourser sur 5 ans, à raison de moins de 500 €/an et par hectare.
- et d'autre part, 1 000 € par hectare de court terme relais sur subvention, à rembourser lors du versement de la subvention et au plus tard le 30 novembre de l'année suivante.

Munis de ce courrier, les planteurs devront alors se rendre dans leurs agences respectives pour le montage de leur dossier. Ils devront également fournir une attestation effective du travail du sol avec indication de la surface à replanter émise par le technicien replantation de la SICA canne. Cette attestation prouvera que la surface n'a pas fait l'objet de replantations depuis 5 ans. Ils devront aussi fournir



une copie de la déclaration parcellaire certifiant la surface totale cultivée en cannes. Le déblocage des fonds est soumis bien entendu à la justification de factures définitives des tiers (intrants, engrais et herbicides) et des factures à soi même pour la main d'œuvre et les travaux des sols. Cette initiative lancée de concert avec l'ensemble des partenaires de la filière canne vise, outre la simplification de la procédure, une augmentation significative du nombre d'hectares replantés.

Récupérer près de 4 000 hectares
de friches pour la canne

Une cinquantaine de propriétaires de terres en friche situées en périmètre irrigué dans les Hauts de Saint-Paul ont récemment reçu un courrier de la cellule «Terres incultes» de la DAF. Quelles sont les raisons de l'inexploitation de leurs terres est la question qui leur est posée.

La procédure de récupération des terres en friche est en marche. A l'heure où chaque surface compte pour l'agriculture, il devient urgent de mettre ou remettre en culture les friches recensées. Dans ce but, un nouvel outil d'analyse des espaces en friche réalisé conjointement par le Comité de Pilotage de la Canne, le Système d'Information Géographique de la DAF et le CTICS est actuellement expérimenté sur la commune de Saint-Paul.

La première étape de la procédure vient d'être franchie avec l'envoi d'un courrier à environ cinquante propriétaires de parcelles en friche. On leur demande les raisons de l'inexploitation de leurs terres et de se mettre en contact avec le médiateur foncier du CNASEA pour y remédier.

Les réponses de chacun entreront alors dans un classement validé par les partenaires de l'opération, en 5 ou 6 catégories de friches, de manière à combiner chaque parcelle à la procédure adéquate.

Si le problème identifié est d'ordre technique, le dossier sera transmis aux techniciens susceptibles de prodiguer les bons conseils à l'exploitant ; si la friche résulte d'un problème d'indivision, de structure de propriété, le dossier pourra alors être adressé au CNASEA ; si la problématique est financière, il s'agira de déterminer quel service (Service de gestion de la Chambre d'Agriculture, Centre de Gestion, AGRIDIF) doit intervenir dans ce dossier. Seuls les cas les plus complexes ou ceux qui n'aboutiront pas facilement seront traités par la cellule «Terres incultes», et rentreront alors dans la procédure pouvant mener à l'expropriation.

Outre un processus plus efficace de récupération des terres inexploitées, et une diminution des délais, l'outil de diagnostic permettra de compléter les actions de recensement antérieures en chiffrant de façon plus précise le potentiel de terres en friches exploitables.

Richesse de la canne

La représentativité des échantillons validée par une série d'essais

Depuis 1952, le CTICS est chargé de déterminer la richesse des cannes livrées par les planteurs aux industriels. Pour remplir cette mission, il utilise depuis le début des années 70 des sondes qui prélèvent un échantillon de canne dans chaque chargement.

La représentativité de ces échantillons n'ayant jamais pu être objectivement vérifiée, les richesses déterminées par le CTICS ont souvent fait l'objet de contestations.
De la part des planteurs tout d'abord qui reprochent au système une trop grande variation de richesse entre les analyses d'un même livreur (couramment 3 à 5 points dans une même parcelle).
De la part des industriels ensuite qui s'inquiètent d'un écart technique très souvent supérieur à la norme de 2.8 fixée en 1978. Aussi, pour répondre à ces interrogations et critiques, le CTICS a réalisé au cours de la campagne 2005 une série d'essais visant à vérifier la représentativité des échantillons prélevés dans les chargements des planteurs.





LE FARMI COMME REFERENCE

Pour évaluer la qualité des mesures faites par le Centre Technique, encore faut-il connaître la vraie richesse des cannes livrées. Après de longues réflexions menées au sein du comité technique du CTICS auquel participent planteurs et industriels, il a été décidé de prendre comme référence, pour un chargement donné, des échantillons de cannes entières prélevés avec un chargeur Farmi lors du déchargement des cannes . Les richesses obtenues seront comparées à celles fournies par l'application au même chargement du plan d'échantillonnage officiel prévu par le protocole du CTICS (cf. photos ci-contre).
Afin de ne pas immobiliser la remorque du planteur, il est également décidé d'effectuer toutes ces opérations après transfert du chargement de cannes dans un camion Amplirol.

55 CHARGEMENTS PASSES AU CRIBLE

De juillet à novembre 2005*, 55 chargements de cannes longues ont ainsi été échantillonnés selon ces deux méthodes. Ces comparaisons ont été effectuées sur l'ensemble des plateformes de l'Ile, 25 sur la zone d'approvisionnement de Bois-Rouge et 30 sur celle du Gol.

Au final, les deux méthodes ont donné les mêmes résultats, confirmant ainsi la bonne représentativité des échantillons prélevés par le CTICS, et donc, des richesses qu'il mesure.

* Merci à toutes celles et ceux qui ont collaboré à ces essais, en particulier au CIRAD pour le prêt d'un porte-engin et du chargeur Farmi et aux 55 planteurs qui ont sans hésitation mis leurs chargements de cannes à la disposition du CTICS.